



**LYCÉE JEANNE HACHETTE**  
**BEAUVAIS - OISE - PICARDIE**



Joindre une  
photo

**AUTORISATION DE SORTIE LIBRE ENTRE LES COURS**

Conformément à la circulaire du 25 octobre 1996 et aux dispositions du règlement intérieur, les sorties libres des élèves mineurs entre les cours peuvent être autorisées sous la condition d'une autorisation des représentants légaux. C'est pourquoi, si votre enfant est mineur, nous vous remercions d'indiquer votre choix en complétant obligatoirement la partie ci-dessous.

Je soussigné(e), Mme, M. ...., responsable légal de l'élève, ..... en classe de .....

**Autorise (1)**

**la sortie libre de mon enfant lorsqu'il n'a pas cours.**

**N'autorise pas (1)**

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2023/2024

Fait à ..... le .....

Signature des représentants légaux :

(1) Barrez la mention inutile